

JUILLET 2020 #3

BADY COM'BAC

LETTRE D'INFORMATION TRI ET PRÉVENTION



MERCI POUR EUX



Pendant le confinement, 100% des poubelles ont été ramassées. La collecte a continué avec la même fréquence que d'habitude, même au plus fort de la crise. Vous avez su saluer le professionnalisme et le dévouement quotidien des équipes. Merci à vous et merci à eux ! Continuons de respecter leur travail et ne faisons pas rimer déconfinement avec relâchement.

Un grand Merci aux "héros de l'ombre" : ripeurs, chauffeurs, agents de déchèterie et à toutes les personnes qui oeuvrent au service de gestion des déchets ménagers de votre territoire. Un grand Merci aussi à toutes celles et ceux qui ont soutenus les équipes de collecte en leur adressant des messages sur leurs bacs, leurs fenêtres de maison, etc. Vos attentions leur ont fait chaud au coeur. Même si les bacs étaient plus lourds et les tournées plus longues, ce qui les a poussé à aller au front c'est leur esprit de service public.

Si la mission première a été la collecte des bacs, celle de nettoyer les points tri a aussi été assurée. Les dépôts sauvages aux abords ont été nombreux. Il suffit malheureusement d'une minorité de comportements peu responsables pour qu'il y ait une masse de déchets impressionnante. Avec cette crise sanitaire, vous êtes nombreux à avoir pris conscience du défi que représente la réduction des déchets et la protection de notre planète.



Comcom Seille et Grand Couronné • Service Gestion des Déchets
47 rue St-Barthélémy 54280 Champenoux
Tél. 03 83 31 55 55 • gestion-dechets@comcom-sgc.fr

ZOOM SUR...

C'EST QUOI LES ERREURS DE TRI ?

Une "erreur de tri", c'est un déchet qui n'a pas sa place dans le conteneur à recyclables. Une fois en Centre de tri, ces déchets nécessitent d'être évacués et renvoyés vers le Centre de traitement des ordures ménagères résiduelles. Une "erreur de tri", c'est donc un coût supplémentaire de traitement que l'on peut éviter grâce à la participation de chaque citoyen.



Au Centre de tri, les agents évacuent les "indésirables" à la main. Les emballages valorisables pourront être vendus à des recycleurs, ce qui réduira le coût de la redevance pour les citoyens.

VALORISABLES



Les erreurs de tri devront quant à elles, être réacheminées.

LES ERREURS DE TRI LES + FRÉQUENTES

Les emballages non-vidés



Les chaussures et textile



Les jouets et petits objets



La vaisselle



Un doute ? Mieux vaut déposer votre déchet dans votre poubelle à ordures ménagères ou contacter le service Déchets pour y répondre.

QUE DEVIENNENT LES ERREURS DE TRI ?

Sur le territoire, le taux de déchets refusés au Centre de tri est considérable :

30%
d'erreurs



Les erreurs de tri engendrent des frais de transport supplémentaires...

**TRAITEMENT
ORDURES MÉNAGÈRES**



Mais aussi un fort surcoût de traitement. Les ordures ménagères étant plus coûteuses à éliminer.



LES ERREURS DE TRI COÛTENT TROP CHER
COÛT ANNUEL : PRÈS DE 100 000 €

IMPACTS ÉCOLOGIQUES ET ÉCONOMIQUES :

1. DES CENTAINES DE KILOMÈTRES DE RÉACHEMINEMENT PAR CAMION
2. MOINS DE DÉCHETS RECYCABLES MAIS AUSSI MOINS DE REVENTE DE MATÉRIAUX
3. MOINS D'AIDES FINANCIÈRES
4. UN COÛT DE TRAITEMENT EN ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES PLUS ONÉREUX

INITIATIVES

Commandez votre composteur

Les agents du chantier d'insertion de votre Comcom profitent de chaque hiver pour fabriquer du mobilier de plein-air, dont des composteurs en bois de 1000 litres pour les habitants qui le souhaitent. Passez dès à présent votre commande ! Ces composteurs sont vendus au tarif de 40€. Livraison au printemps prochain. Si vous souhaitez une taille inférieure, sachez que des composteurs plastique de 400 litres sont encore disponibles immédiatement au prix de 32€.



Plastique
400L



Bois
1000L



© CPIE Nancy-Champenoux

Les clubs nature ont le vent en poupe !

Votre enfant est curieux de nature ? Il existe pas moins de 3 clubs répartis sur le territoire pour les accueillir et les sensibiliser à l'environnement qui les entoure. La Cie des Ânes à Eulmont, le CPIE à Champenoux et la MJC EVS à Nomeny. Tous organisent des séances, hebdomadaires ou à la carte, de découverte et d'activités pratiques avec les jeunes pour mieux connaître et comprendre les oiseaux, les abeilles, les animaux sauvages, les crapaux et cie...

S'inscrire à un Club nature :

Eulmont - 06 82 13 29 16

Champenoux - 03 83 31 63 76

Nomeny - 06 59 87 66 00

LE TUTO ÉCOLO

Votre déodorant stick 100% naturel

Ingrédients :

Été

4 c. à s. d'huile végétale de coco
3 c. à s. de féculé de maïs
2 c. à s. de cire d'abeille
2 c. à s. de bicarbonate
10 gouttes d'huile essentielle de palmarosa

Hiver

5 c. à s. d'huile de coco
3 c. à s. de féculé de maïs
2 c. à s. de bicarbonate
5 gouttes d'huile essentielle de palmarosa

Préparation : Dans un bol, mélangez la cire d'abeille, l'huile de coco, le bicarbonate et la féculé de maïs. Faites fondre au bain-marie à feu doux. Hors du feu, ajoutez l'huile essentielle et mélangez. Coulez la préparation encore liquide dans un moule en silicone (type moule à muffins, cannelés, etc.) Laissez durcir 30 à 40 minutes au congélateur et démoulez sans plus attendre. Laissez ensuite reposer sur du papier essuie-tout pendant 48 heures à température ambiante avant utilisation. Conservation : 6 mois.

Bon à savoir :

Huile végétale de coco : hydratant et antimicrobiens. Féculé de maïs : absorbant naturel. Cire d'abeille : durcissant nécessaire en été. Bicarbonate de soude : neutralise les mauvaises odeurs. Huile essentielle de palmarosa : antibactérien, anti-transpirant et parfumant.



AU JARDIN

PAR LES GUIDES—COMPOSTEURS
PAILLEURS BÉNÉVOLES DU TERRITOIRE

En été, un danger guette votre compost : le dessèchement

Les signes d'alerte : le volume ne réduit plus ; vous constatez une prolifération anormale de cloportes, fourmis, etc. Pour le combattre, arrosez le contenu du composteur entre chaque apport. Par ailleurs, lorsque vous introduisez des fruits et légumes en grande quantité, ces niches humides et pleines de sucre attirent les mouches et les moucheron qui trouvent là un lieu idéal pour la ponte. Pour l'éviter, recouvrez vos apports de fruits et légumes avec des herbes sèches, des feuilles mortes, de la sciure par exemple.

Infos : 03 83 31 74 37



ELLES RÉPONDENT À VOS QUESTIONS

Les agents à la Gestion des usagers du service Déchets répondent à vos questions...

Pourquoi dois-je restituer mon bac à ordures ménagères propre ?

"La ComCom met à votre disposition un bac doté d'une puce électronique, dont elle reste propriétaire. Lors d'un déménagement ou d'un changement, le service récupère le bac pour le réattribuer à d'autres usagers. Il est donc essentiel de le restituer vide et propre (intérieur et extérieur). Dans le cas contraire, son nettoyage est facturé 30€. Pensez également à le nettoyer régulièrement. Un bac sale induit un risque sanitaire pour les personnels et peut par conséquent, ne pas être collecté."

Pourquoi signaler au service mon emménagement ou déménagement ?

"À votre arrivée, cela permet de vous enregistrer, d'expliquer le système de facturation, d'adapter votre contrat et d'activer le bac qui se trouve déjà sur place ou à récupérer. À votre départ, cela permet de stopper votre facturation et que le bac ne soit plus collecté. Sans

cela, il continue d'être collecté et les factures se poursuivent même si un nouvel usager vous remplace !"

La composition de mon foyer change, que faire ?

"Signalez tout changement. Le service vous informera des possibilités de modification de contenance de votre bac et de sa tarification, en respect du règlement."

Comment régler ma facture ?

"À compter de cette année, les règlements par chèque devront impérativement être envoyés au Centre des Finances Publiques de Rennes, accompagnés du TIP (coupon détachable et adresse présents au bas de votre facture). Vous pouvez aussi choisir le prélèvement ponctuel en retournant votre RIB et le TIP au Centre de Rennes également. Enfin, vous pouvez régler par carte bancaire en ligne : www.tipi.budget.gouv.fr Tous les modes de règlement vous sont présentés au dos de votre facture."



VOUS AVEZ D'AUTRES QUESTIONS ?

Le service Gestion des Déchets est à votre écoute :
03 83 31 55 55 | gestion-dechets@comcom-sgc.fr

LE BON GESTE TRI

COUVERCLES ET CAPSULES VONT AVEC LES EMBALLAGES

DÉSHABILLEZ
NOUS !



INFOS PRATIQUES

Pour bien gérer votre bac :

Sortez-le la veille au soir à partir de 18h30, roues côté chaussée. Gardez-le propre et ne tassez pas vos déchets.

Identifiez votre bac :

Collez un autocollant sur votre bac pour ne pas le confondre avec celui de vos voisins. N'utilisez pas de feutre ou de peinture indélébile.

Limitez la gêne aux bornes de tri :

Pour ne pas nuire aux riverains, passez entre 7h et 22h, bannissez les dépôts de nuit.

Attention aux dépôts sauvages :

Ne laissez pas vos déchets au pied des bornes de tri et ne les abandonnez pas dans la nature. Vous risquez une amende jusqu'à 1500 €.

Brûler ses déchets est interdit :

Que ce soit dans votre cheminée ou dans votre jardin, ne brûlez pas vos déchets. Cette infraction est passible d'une amende de 450 €.

Vous êtes locataire : Pensez à vous déclarer auprès du service si vous emménagez. Votre redevance vous est adressée directement. Vous ne devez pas la payer dans vos charges.

Le service Gestion des Déchets est à votre écoute :

03 83 31 55 55 | les matins de 9h30 à 12h30 du lundi au jeudi | sur rdv les après-midi de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi | gestion-dechets@comcom-sgc.fr

EN LIGNE

www.territoire-smgc.fr/kiosque

- Demande de cartes et vignettes de déchèterie
- Horaires des déchèteries
- Plannings de collecte
- Consignes de tri
- Tarifs de la redevance
- Conseils compostage
- Règlements de fonctionnement

